

Georges ZIEGLER

*Album
de
Famille*



des
Stéphanois

EDITIONS
HORVATH

André Buffard, le bonheur d'être avocat



On peut être un avocat de renom international et vivre à Saint-Etienne. André Buffard en administre la preuve. Avec bonheur. Celui d'être stéphanois et d'exercer un métier avec passion. Stéphanois pure souche, André Buffard qui est aujourd'hui âgé de 46 ans, a effectué toutes ses études chez les Jésuites à Saint-Michel. Bon élève, "facile" dans la réussite, il garde de ce passage une culture certaine, une ouverture d'esprit, un sens de la dialectique, de la diplomatie et de la discipline. Entrant à la faculté de droit de Saint-Etienne en 1966 lors de sa création, il y passe sa licence avant de préparer son CAPA à Lyon. En 1972, il débutait dans la carrière chez Maître Moulard. Le barreau stéphanois était alors assez

fermé et les jeunes avocats mal acceptés par leurs aînés... Ce qui contribua à créer chez eux un esprit de solidarité...

André Buffard, en un an de barreau, eut la chance, Maître Moulard aidant, de plaider dans toute la France et de remporter au pénal quelques succès prometteurs. La rencontre avec Maître Emile Polak en 1974 fut déterminante pour le jeune avocat stéphanois. "C'était le talent à l'état pur. Il me prit en amitié. J'ai beaucoup appris à son contact".

Se taillant une notoriété régionale en matière pénale, André Buffard allait être projeté sur le devant de la scène nationale par l'affaire de la caisse noire de l'ASSE en 1982.

Membre du conseil d'administration du club depuis 1978 et responsable à ce titre du journal de l'ASSE, il devait découvrir le scandale financier qui allait secouer le monde sportif et politique stéphanois.

Avec ou sans André Buffard, le pot aux roses aurait été mis à jour. Ce fut par hasard l'instrument d'un destin que rien ne pouvait arrêter. Au milieu de cette tourmente, le jeune avocat put se forger un tempérament à toutes épreuves. La ville, le club, les millions de supporters du club se partageaient entre les partisans de Buffard et ceux de Roger Rocher. La Tribune-Le Progrès plaidait pour le président historique des Verts, Loire Matin suivait André Buffard dans sa course à la vérité. "Ce fut, explique André Buffard, une expérience unique. Je ne regrette rien, mais si j'avais su à quoi j'allais m'exposer avant, je ne sais pas si j'aurais eu le courage de le faire".

Après cette épreuve de dix-huit mois de menaces, de pressions diverses, avec pour point culminant l'assemblée générale de décembre 1982, au cours de laquelle la violence atteignit son paroxysme, le calme revint enfin... "Il existe une légende, explique André Buffard, car au cours de cette période je n'ai jamais perdu un client et j'ai reçu par contre de très nombreux témoignages de sympathie".



A l'âge des barbotteuses

Artisan d'une opération "Mains propres" avant l'heure, André Buffard poursuit sa carrière de pénaliste, plaquant aux côtés des plus grands

André Buffard en compagnie de son épouse Cécile Poiteau et de Jacques Vergès



ANDRÉ BUFFARD

ténors du barreau et progressant à leur contact. Il intervint ainsi dans l'affaire Blanc, le tueur de l'Ardèche et du bois de Païolive, il était au côté de Jacques Vergès pour le procès d'Action Directe et défendit le faux Prince de Rastenberg avec Maître Isorni.

En parallèle, André Buffard devenait spécialiste de la négociation des contrats dans le monde du football et ceci au niveau mondial. Cantona, Bossis, Platini, Francescoli firent appel à l'avocat stéphanois qui de Bogota à Montréal en passant par Tachkent et Buenos Aires fut au cœur des plus gros transferts...

Sollicité par des sociétés de sponsoring en Formule 1 ou dans le basket, André Buffard put acquérir une expérience à nulle autre pareille et côtoyer la jet set et ses météores Lagardère, Tapie, etc...

Impressionné au plan professionnel par Maîtres La Phuong et Polak, André Buffard doit beau-

coup à Jacques Vergès. *"C'est l'avocat dans toute sa splendeur et son horreur pour la société. Avec des audaces qu'il faut avoir lorsque l'on est avocat. Un personnage fascinant à plus d'un titre... Je me retrouve à ses côtés pour des dossiers internationaux comme la défense du terroriste Carlos"*.

Auteur de plusieurs ouvrages ("Carton Rouge" en 1994 en collaboration avec Maître André Soulier - "Le Scandale Vert" en 1983), André Buffard conserve un attachement viscéral à sa ville natale. *"J'ai eu de nombreuses propositions pour aller à Lyon ou à Paris... j'ai un cabinet secondaire à Lyon, mais cela n'ira pas plus loin. J'aime Saint-Etienne et ma qualité de vie, je ne quitterai jamais Saint-Etienne..."*

Un plaidoyer pour cette ville et ses habitants... et la démonstration qu'on peut être stéphanois et avoir une image nationale.

L'avocat en situation



à André Buffard

L'avocat stéphanois s'illustre depuis trente ans dans des affaires souvent très médiatiques, de la défense du tueur de l'Ardèche au terroriste Carlos, à l'ancien ministre Carrignon, il a fait le tour du monde pour les contrats de footballeurs célèbres. Loin de voir sa curiosité émoussée, André Buffard reste passionné comme au premier jour.



Après plus de trente ans d'une carrière particulièrement riche, qu'est-ce qui motive encore André Buffard, allume son regard bleu, tend une voix qui, d'emblée, capte et captive, portée par un don oratoire qu'il a « eu la chance » d'avoir très tôt ? Qu'est-ce qui le pousse à travailler encore et encore, « les 35 heures, je les atteins au milieu de la semaine », lui qui doit avoir fait le tour de tout ? « On n'a jamais fait le tour de la nature humaine, même si les ressorts sont toujours les mêmes - sexe, argent, pouvoir -, les gens sont toujours différents. »

Des gens que ce fils de commerçants stéphanois a voulu défendre très jeune, « gentil garçon et bon élève » de Saint-Michel à qui l'on confie les élèves les plus turbulents. Les Jésuites lui donnent une éducation rigoureuse, mais aussi le goût de la rhétorique et de la dialectique, donc de la plaidoirie.

Du SDF au ministre

C'est justement pour plaider que M^e Moulard fait appel à lui en 1974, après ses études de droit à Saint-Étienne et Lyon. Il rencontre ainsi M^e Pollack, dernière des grandes figures mythiques du barreau qui le prend en amitié, le fait plaider à ses côtés, et dont il apprendra beaucoup. André Buffard accède très rapidement à des dossiers qu'on attend habituellement des années, dossiers où il va défendre, c'est aussi ce qui le passionne « du SDF au ministre ».

Le SDF, c'est par exemple Pascal Blanc, légionnaire en cavale accusé du meurtre, parfois dans des conditions atroces, de plusieurs personnes qui l'avaient hébergé. C'est sa première affaire d'ampleur nationale, elle le propulse sur le devant de la scène, elle reste aussi celle qui l'a marqué le plus : « Lors du procès, la salle était totalement hostile, c'était terrible... J'avais vraiment le sentiment d'être seul avec cet homme. La plaidoirie de la défense, "vous auriez mérité la mort" avait été applaudie, même par un juré ! Et puis il y a eu un moment de grâce : dans la salle des pas perdus, des parents se sont approchés de moi, mais au lieu de m'insulter comme je m'y atten-

dais, ils m'ont dit pardonner à mon client, comme leurs enfants assassinés l'auraient fait. Mon cœur s'est arrêté. Ils lui avaient aussi écrit, je relis parfois cette lettre, quand je m'interroge sur le sens de ce qu'on fait. »

Pour le ministre, ou plutôt ex-ministre ce sera, quelques années plus tard, Alain Carrignon, maire de Grenoble, affaire « particulièrement passionnante puisque c'était la première fois qu'un politique était poursuivi pour des faits de corruption ». Entre temps, avant ou après, il y a aussi la défense de Chanal, dans l'affaire des disparus de Mourmelon, qui lui inspirera l'écriture de « Mort d'un présumé innocent », celle du terroriste Carlos - qui n'est pas finie puisque celui-ci, déjà condamné à perpétuité, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises spéciale pour des attentats commis en 1982 et 1983. Sans oublier la défense du noyau dur d'Action directe, à Lyon, fin des années 90, qui lui permet de rencontrer son confrère Vergès, « un type phénoménal, d'une intelligence fulgurante, d'une grande culture ».

André Buffard est également passionné de sport, et, dans les années 70, il n'y a pas encore d'avocats spécialisés en la matière. Il entre à l'ASSE en 1978, prend la tête de la fronde contre le président Rocher qui déclenchera « la crise apocalyptique de 1982, un combat à mort pendant 3-4 ans ».

S'il quitte le club à la fin de son mandat, il est l'avocat des grands joueurs comme Platini ou Rocheteau, négocie des contrats en leur nom ou celui de clubs prestigieux comme le Matra

Racing, « le foot me passionnait, et c'était une ouverture extraordinaire, avec des voyages aux quatre coins du monde ». Il défend Cautona accusé d'insultes envers le sélectionneur, veille aussi aux intérêts de coureurs de FI, retrouve l'ASSE lors de l'affaire des faux passeports, tous dossiers également très médiatisés.

MÉDIATIQUE

Etre sous les projecteurs, donner des interviews, il va le faire, beaucoup, et il aime ça, il le reconnaît. « Cela ne doit pas être systématique, mais les médias font maintenant partie intégrante de certaines affaires. Comme ce n'est pas codifié, tout le monde parle en ordre dispersé. Si on n'occupe pas le terrain, on arrive affaibli au procès car les médias ont façonné l'opinion, chacun s'est déjà forgé une opinion. »

André Buffard n'a refusé que « très très peu » d'affaires, « celles où le courant ne passait pas avec celui qui me demandait de le défendre ». Car pour les honoraires, « ils sont libres, ce qui permet de faire payer un peu plus ceux qui ont les moyens, pour ceux qui ne les ont pas ». Quant à l'horreur d'un crime, ou une crise de conscience, « nous ne sommes pas là pour juger, mais pour défendre, et la présomption d'innocence doit s'imposer. C'est en faisant face à la vindicte populaire, en position d'infériorité, qu'on atteint à la plénitude du métier d'avocat. Et aller aux tréfonds de l'âme

humaine, est passionnant. » Même si on ne peut pas en sortir indemne, et qu'à force de côtoyer l'anormalité, on pourrait perdre la notion de normalité. « Il faut savoir garder de la distance, c'est la principale qualité d'un avocat, et cela permet d'être crédible. Je distingue tout à fait chez moi l'avocat et l'homme. Même s'il est impossible de déteinter, que cela mange la tête, qu'on porte sur les épaules la misère, le drame de dizaines de gens, il faut savoir s'aérer. »

QUE LA JUSTICE PASSE

Une belle affaire, est-ce une affaire compliquée, un dossier où il devra ferrailer avec un autre ténor du barreau ?

« L'important, c'est que la justice fonctionne. Pour cela, il faut que le jeu judiciaire se déroule loyalement et complètement. Pour que la justice passe, il faut que partie civile, défense et accusation aient pu, au soir du verdict, jouer complètement leur partition. » Et il persiste à le dire, lui qui en a étudié bon nombre, « notre système judiciaire est le meilleur du monde, à condition qu'il soit appliqué. Il faut s'en donner les moyens, il faut changer les mentalités. A savoir « supprimer cette méfiance réciproque entre les différents acteurs de la justice. » En revanche, notre ténor déplore que le métier d'avocat tourne à une certaine fonctionnarisation, « avec le système de permanences, de services, les avocats deviennent interchangeable. Mais on ne peut pas exercer toutes les facettes avec le même état d'esprit, pour faire du pénal, il faut en avoir envie ! »

En juin, André Buffard sera décoré de la légion d'honneur. Il passera peut-être un jour le flambeau à sa fille, en fac de droit. Mais pour l'heure, il se plonge dans les dossiers avec la motivation et la curiosité des premiers jours. Et il apprend, encore. De ses confrères qu'il s'astreint toujours à écouter, « il y a toujours au moins une petite étincelle ». De ceux qu'il défend. « Je n'ai pas l'impression de travailler, je fais un métier fantastique. »

» EMMANUELLE COBIENDE

«Un métier fantastique»



le Questionnaire

Un acteur ?
Richard Gere.

Une femme ou un homme public que vous appréciez ?
De Gaulle ! Il y a tout dans De Gaulle ! Il a commis des erreurs, comme tout le monde, mais il s'est consacré à une mission, sans en tirer profit pour lui ou les siens.

Un humoriste qui vous fait rire ?
Bigard, Muriel Robin.

Un seul nom pour la Grand'rue ?
Charles de Gaulle ! Il en a déjà un petit morceau, on pourrait tout lui donner.

Un sport ?
Je pratique l'équitation toutes les semaines. Et je m'intéresse au foot, au tennis et à la formule 1.

Un fait d'actualité qui vous a plu ?
Que la petite otage qui a été libérée en Afganistan ne pense qu'à ceux qui le sont restés.

Un fait d'actualité qui vous a scandalisé ?
Il y en a tellement ! Tous les jours, il y a des choses qui me scandalisent, en politique, en politique internationale.

Un fait d'actualité locale qui vous a marqué ?
De façon globale, la rénovation urbaine de la ville, son embellissement qui la rend plus attractive, je pense que c'est un facteur important pour l'avenir.

Une voiture ?
La BMW M3, c'est une voiture fantastique.

Une émission de télé ?
J'adore les séries Américaines comme Desperate House Wives, 24 heures chrono... mais aussi Navarro. Et Avocats et associés, excellent, qui rend très très bien l'ambiance des dossiers, d'un cabinet, avec les secrétaires !

Votre radio du matin ?
France Info.

Votre président pour 2007 ?
Nicolas Sarkozy.



Richard Gere



Muriel Robin



Charles de Gaulle



La BMW M3



Desperate House Wives

Un livre ?

Après les Bienveillantes, je suis plongé dans les mémoires de Goebbels, quelque chose de terrible. Toujours pour comprendre comment quelqu'un d'idéaliste, de romantique est devenu l'homme qu'on connaît.



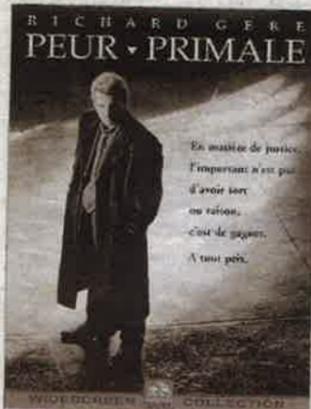
Placebo

Un spectacle ?

J'adore les concerts, Placebo, Coldplay, Mylène Farmer...

Un film ?

Je suis un gros consommateur de DVD, en particulier de thrillers. J'ai bien aimé Inside Man, bon film psychologique. Plus ancien, **Peur primale**, avec Richard Gere est un très bon film sur un avocat pénaliste.



Peur primale, avec Richard Gere

Une musique ?

J'ai des goûts très éclectiques, de Brel à Mylène Farmer, en passant par la grande musique, les groupes anglo-saxons, le New Age...



Mylène Farmer

Une balade ?

J'ai la chance d'habiter à Bel Air, un grand parc avec des oiseaux, des écureuils... Je me balade chez moi.



Sous la robe, André Buffard

Né le 28 novembre 1948 à Saint-Etienne, le fils du couple de commerçants en épicerie fine et devenu avocat. Écouté et controversé. De la caisse noire de l'ASSE aux évadés de Moulins, portrait d'une carrière à la «une».

Julien BONNEFOY

Le cabinet esaint au cœur de la place. Face à l'hôtel de ville. Le bureau du maître esaint un peu plus élevé que celui du maire. Grand, aéré, un long couloir et une moquette décorée, "à gauche après l'étoile jaune". Nous sommes au mois d'août. André Buffard arrive en t-shirt, décontracté. Le cheveu se fait rare mais l'homme compense par un verbe riche. Séducteur d'entrée, il parle de lui sans détour, pose un regard expert sur la profession et sa ville. Que dire de ce ténor du barreau, spécialisée en droit pénal ? Tout a été dit, toutes les chaînes de télévision et les chroniqueurs judiciaires ont pondu de la "copie" et des interviews de l'avocat. Quand l'homme étudiait encore chez les Jésuites, à Saint-Michel (Saint-Etienne), imaginait-il la carrière de tribun judiciaire qu'il mènerait quelques années plus tard ? Sûrement pas, même si le jeune homme se collait de bon cœur à l'époque aux posantes de délégué de classe. Déjà, il avait le verbe aisé. C'était à Saint-Etienne qu'il obtient sa licence. "J'ai toujours eu envie d'être avocat". Et c'était à Lyon qu'il termine

ses études avant d'enfiler la robe, en 1972. Revenu dans la cité minière, Michel Moulard, avocat insaillé, l'appelle. Il cherche un jeune qui vient de prêter serment. Pour plaider. Pendant deux ans, le désormais M^e Buffard va se faire les dents dans les audiences, aux assises et en correctionnelle.

PREMIERE AFFAIRE, DE MEURS, EN 1972

Sa première plaidoirie esaint une affaire de mœurs. Son client accusé d'avoir suivi une enfant dans la rue esaint relaxé. "Il niait, il y avait un doute, je soupçonne le tribunal d'avoir été attendri par ma plaidoirie de l'époque". Les affaires s'enchaînent. En 18 mois, il en plaide des dizaines. Et monte son cabinet deux ans plus tard. "Le climat n'était pas facile, on ne peut pas dire que l'on a été très bien accepté par la génération qui était en place. Les rapports avec les avocats installés étaient difficiles (...) Mais on était jeunes, avec un style différent...". La renommée dépasse alors les frontières de la Loire. Et comme le droit pénal fonctionne en vase clos, la première affaire digne de ce nom lui tombe sur le nez au début des années 80. Le légionnaire en

cavale Pascal Blanc veut qu'il soit son conseil. Le "tueur de l'Ardèche" est soupçonné d'avoir liquidé quatre personnes, en Lozère, dans le Puy-de-Dôme...

Fan de foot baignant dans l'euphorie verte de la fin des années 70, l'avocat entre au club, prend des responsabilités. Et dénonce les pratiques du club dans ce que l'on appellera l'affaire de la caisse noire. Si c'était à refaire ? "Je ne regrette rien, mais si j'avais su les emmerdes qu'il y a eu ensuite, je ne le referais pas". C'est un coup de bouton dans le monde du football. La ville verte en prend pour plusieurs années et Roger Rocher, le mythique président de l'A.S. Saint-Etienne, séjourne en prison. Au plus fort de la polémique, «Buffardisantes» et «Rocheristes» s'étripent sur la place de Saint-Etienne. Les clans affûtent les stratégies. Le procureur propose à M^e Buffard une protection rapprochée. Il encaisse. Jusqu'à cette assemblée générale où 3000 «Verts» lui décochent le titre de traître en chef. Il écrira deux livres. Près de vingt ans plus tard, il en parle sans animosité, sûr de son fait. Après la caisse noire, André Buffard ne quitte pas définitivement la pelouse. Il gère les

intérêts de Platini, son ami, négocie des arrivées médiatiques dans les grands clubs, de Bossis à Cantona. Conseille et défend le groupe Lagardère et son Matra Racing.

LA "UNE" JUDICIAIRE

Il n'oublie pas le pénal. Les dossiers continuent de pleuvoir, d'Action Directe à Lyon où il rencontre Jacques Vergès ("il a eu une vie extraordinaire"), au terroriste Carlos, en passant par Carignon, la pub, les compagnies de distribution d'eau... Pour continuer aujourd'hui avec les disparus de Mourmelon, les évadés de Moulins. Bref, la "une" judiciaire en France.

Une relation étroite avec les médias, une envie irrésistible de faire sauter le verrou du secret de l'instruction : "Je pense que l'on ne peut pas faire ce métier aujourd'hui, en particulier au pénal, sans être en permanence confronté aux médias (...) On s'aperçoit en plus, aujourd'hui, que ce sont les médias qui font l'opinion publique et que l'opinion publique pèse d'un poids de plus en plus fort sur les décisions de justice. Les juges et les jurés ne vivent pas dans une bulle, ils lisent les journaux, ils regardent la télé, ils écoutent la radio."



Si, en matière politique, de petites mains sont venues régulièrement gratter sa porte, le "gaullisante orthodoxe" esaint en deuil depuis la disparition du général en 1969. Il a donc décliné les invitations. Pour ne pas être obligé de verser dans la démagogie afin "d'être populaire et donc élu".

Enfin, celui qui a décidé de rester au pays porte un regard sur sa ville : "Je suis profondément attaché à Saint-Etienne (...) On m'a proposé d'aller à Lyon ou Paris. J'ai toujours refusé, j'ai ici une condition de vie que je n'aurais pas ailleurs".

L'ESSOR

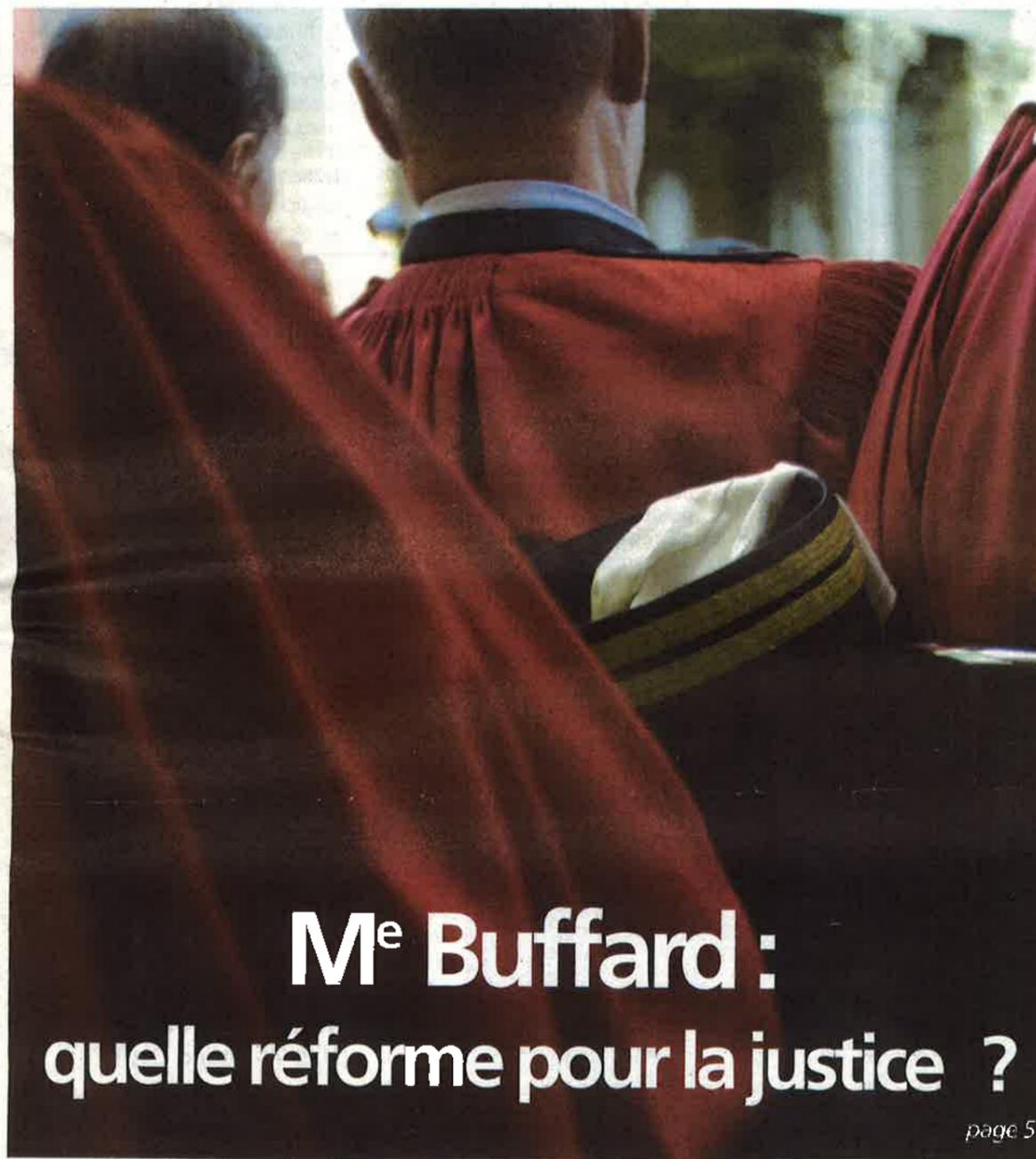
Loire - Rhône - Isère

RMI :
accompagnement
et contrôle renforcés

N° 3093

Parution du vendredi 3 février 2006

Prix : 1 €



M^e Buffard :
quelle réforme pour la justice ?

page 51

André Buffard : « Notre système judiciaire est bon, il suffit de l'appliquer »

Lundi 6 février, France 2 revient sur l'affaire Pierre Chanal, connue également comme étant celle des « disparus de Mourmelon », dans un nouveau magazine intitulé « Au-delà du crime ». M^e André Buffard, qui fut l'avocat de Pierre Chanal, fait partie des intervenants de cette émission. Auteur d'un livre publié voici quelques mois et intitulé « Mort d'un présumé innocent », l'avocat stéphanois y reprend les faits et saisit l'occasion pour décortiquer les dysfonctionnements du système judiciaire. A l'heure où une commission d'enquête parlementaire tente de comprendre ce qui n'a pas marché dans le dossier « Outreau », M^e Buffard explique ce qui, selon lui, ne fonctionne pas ou plus et ce que l'on pourrait envisager pour que de tels désastres judiciaires, parmi lesquels il inclut la procédure concernant les « disparus de Mourmelon », ne se reproduisent plus.



« Mort d'un présumé innocent », le livre que vous avez publié après le suicide de Pierre Chanal au soir du premier jour de son procès devant la Cour d'assises de la Marne, est sous-titré : « L'affaire Chanal ou comment se fabriquent les coupables ». Vous pensez donc que dans ce dossier des disparus de Mourmelon, où Pierre Chanal était poursuivi pour la séquestration et le meurtre de trois hommes - ce qu'il niait, l'on a fabriqué un coupable...

André Buffard - L'affaire Chanal, c'est d'abord cinq ans d'enquête vaine pendant lesquels la Justice s'est montrée incrédule. Il y a ensuite eu une deuxième période, à compter de 1985 et de la disparition de Patrice Denis, où la Justice prend les choses en main. Une enquête va être diligentée par la gendarmerie. Pendant trois ans, celle-ci va conduire l'une des plus vastes enquêtes qui ait existé, sans toutefois aboutir à une piste vraiment probante. En 1988, Pierre Chanal est interpellé avec, dans son camping-car, un auto-stoppeur hollandais [ndlr : il était ligoté et l'adjudant Chanal sera condamné en 1990 à 10 ans de réclusion criminelle pour le viol de celui-ci]. A partir de cette interpellation, on fera en sorte de faire cadrer les faits [ndlr : relatifs aux disparus de Mourmelon] avec la culpabilité de Pierre Chanal. Voilà comment on fabrique un coupable.

Dès le prologue de votre ouvrage, vous pointez ce qui, selon vous, dysfonctionne dans l'institution judiciaire. A commencer par l'atteinte à la présomption d'innocence et la

responsabilité que les médias portent sur ce point. Vous parlez d'ailleurs de « procès médiatique » qui « dure depuis 1968 ».

Dans le système actuel, le secret de l'instruction n'existe plus. Or s'il avait été créé, c'était pour éviter que des informations relatives à une enquête en cours ne soient diffusées alors même que la culpabilité de la personne concernée n'était pas démontrée. Aujourd'hui, le judiciaire passionne l'opinion publique et les médias sont beaucoup plus nombreux qu'auparavant. Tant et si bien que l'information n'est plus maîtrisable. Il faudrait pouvoir organiser cette information de façon à ce qu'elle puisse être relativement objective. Or les médias donnent la parole à ceux qui veulent bien parler, et notamment aux victimes. A partir de là, il faut un responsable, un coupable.

Ainsi les médias vont façonner l'opinion publique en désignant un coupable possible, probable, et influencer de façon décisive les jurés. C'est pour cela que Pierre Chanal estimait n'avoir aucune chance devant une cour d'assises et a décidé de se suicider.

Quelles solutions apporter à cela ?

Soit on opère un retour très strict à la loi sur le respect du secret de l'instruction et à l'intimité de la vie privée ; mais pour tout dire je n'y crois pas, ça ne me paraît plus possible. L'autre solution serait de sanctionner très sévèrement les propos ou écrits se révélant diffamatoires ou portant atteinte à la vie privée.

Vous notez le parti-pris de l'instruction dans l'affaire des disparus de Mourmelon qui, selon vous, ne ten-

dra qu'à démontrer la culpabilité de Pierre Chanal, sans chercher quels éléments étaient susceptibles de le mettre hors de cause. Faut-il supprimer le juge d'instruction ?

Supprimer le juge d'instruction serait une grave erreur. Notre système judiciaire est bon, à condition qu'il fonctionne comme le prévoient les textes, à savoir qu'il faut instruire à charge et à décharge. Or la tendance est d'instruire à charge. Par ailleurs, les textes prévoient que les avocats peuvent demander des actes d'instruction que, souvent, les magistrats refusent. Il en est de même pour la détention provisoire qui devrait être l'exception ; or c'est exactement l'inverse qui se passe.

Je pense qu'il y a un problème de mentalités. Il faut un juge d'instruction qui soit une sorte d'arbitre entre l'accusation et la défense et essaie d'agir entre les demandes des uns et des autres pour que l'enquête soit la plus objective possible.

Pourquoi supprimer le juge d'instruction serait une erreur ?

La défense serait en direct face au parquet, mais pour qu'elle puisse faire valoir ses arguments, il faudrait qu'elle ait les moyens d'enquête. Or cela demande des structures et surtout beaucoup d'argent. Le système américain est un système pour les riches.

Vous dénoncez le rôle exorbitant joué par les experts. L'institution judiciaire n'est-elle pas responsable de cette évolution ?

Je suis d'accord. Le juge ne doit jamais oublier que l'expert est là pour éclairer et

non donner une solution. Par exemple, à partir du moment où on lui demande de dire si le profil de telle personne est compatible avec le crime ou si la victime est crédible, l'expert donne la solution.

Vous pointez aussi dans votre livre la place prise par les victimes, tant au niveau médiatique que du procès, allant jusqu'à estimer que l'accusateur n'est plus aujourd'hui le ministère public mais les avocats des parties civiles...

Ça me paraît être une dérive très grave. La justice, ce n'est pas la vengeance privée. Si on a créé l'institution judiciaire, c'est pour éviter le lynchage ; or aujourd'hui, on mélange tout. L'émotion renverse tout, il n'y a plus de recul.

Vous expliquez à la fin de votre livre que « durant trop longtemps la justice, dans cette affaire, a été critiquée, bafouée ; la seule façon pour elle de se réhabiliter sera de démontrer qu'elle est finalement allée jusqu'à son terme, qu'elle a résolu l'affaire, qu'un coupable a été trouvé... et condamné ». C'est inquiétant !

Oui. Je pense que l'on condamne aujourd'hui plus facilement les gens au détriment du doute qu'on ne les acquitte à son bénéfice. Aujourd'hui, le doute ne profite pas à l'accusé, notamment pour satisfaire les victimes, l'opinion ; et en particulier dans les cas où la justice à des choses à se reprocher, comme dans l'affaire Chanal. Rappelons que l'instruction a duré 23 ans et qu'il y a eu sept juges d'instruction...

Faut-il renforcer le régime de responsabilité des magistrats ?

Je pense qu'il faut qu'en interne existe un contrôle rigoureux de compétence avec mise en cause de responsabilité s'il y a faute. Mais il ne faut pas ouvrir aux justiciables la possibilité de mettre en cause la responsabilité du juge, sinon la justice ne pourra plus fonctionner. Notre système judiciaire n'est pas si mal fait que cela. Il faut simplement l'appliquer et pour cela changer les mentalités, surtout sur la présomption d'innocence.

Propos recueillis par Sylvain Perret



« Mort d'un présumé innocent. L'affaire Chanal ou comment se fabriquent les coupables », de M^e André Buffard, aux éditions Ramsay, 290 pages, 19 €.

«Outreau, c'est la faille d'un système»

L'avis de deux avocats stéphanois

Laurent Vérilhac est avocat au barreau de Saint-Etienne et coordinateur de la cellule pénale au conseil de l'ordre : « *Outreau c'est la faille d'un système. Pour le commun des mortels, on découvre un dysfonctionnement de la justice mais pour nous, cela n'est pas une découverte. Globalement, les investigations sont faites de manière orientées. On a parfois l'impression que le magistrat instructeur, lorsqu'il a une idée de la culpabilité des gens, va instruire pour conforter cette idée, et à Outreau la chambre de l'instruction a validé tout cela. La question, c'est comment la justice va prendre le contrepied de cette affaire pour faire évoluer le système ? Ce serait le plus bel hommage qu'on puisse rendre aux acquittés d'Outreau* ». Il se prononce pour un parquet « *avec plus de pouvoir, plus de pouvoirs également pour la défense et un juge d'instruction en arbitre* ». Il est également favorable pour « *rendre publiques les audiences de la chambre de l'instruction* ».

« *Plutôt que de vouloir faire une énième réforme, révolutionnons les mentalités et revenons en à l'esprit et à la lettre des textes* » réagit de son côté l'avocat André Buffard, « *mais il faut que cette révolution culturelle touche les magistrats* ». Il cite trois points : « *Le mis en examen doit être présumé innocent mais cette présomption d'innocence est devenue la présomption de culpabilité et c'est au mis en examen de prouver son innocence. La détention préventive aussi doit être l'exception et non pas la règle comme c'est le cas aujourd'hui pour les faits les plus graves. Enfin, le juge d'instruction ne doit plus être un super directeur d'enquête inféodé au parquet. Il doit être un arbitre entre l'accusation et la défense qui enquête à charge et à décharge... Attention quand on dit qu'il faut tout bouleverser car notre système n'est pas si mal fait mais il a dérivé* ».

Une affaire de viol résolue neuf ans après grâce à l'ADN

Un couple du Forez avait été violemment agressé par trois individus, en juillet 1999 dans les Bouches-du-Rhône : elle violée, lui frappé et devenu invalide. Les progrès de la science ont permis d'identifier les suspects

L'histoire est sordide, et longtemps les enquêteurs ont pensé qu'ils n'en verraient jamais la fin.

Le 21 juillet 1999, un couple d'une quarantaine d'années domicilié dans la région stéphanoise était victime d'une terrible agression dans les Bouches-du-Rhône. Les faits s'étaient produits plus exactement sur l'aire de repos de

heureusement, le propriétaire de cette trace n'était pas fiché à l'époque. L'enquête a donc longtemps piétiné. Jusqu'au mois de novembre 2007, où une trace similaire apparaît dans le fichier national des empreintes génétiques. Elle appartient à un jeune homme qui vient d'être interpellé pour des cambriolages.

Il passe aux aveux mais refuse de donner le nom de ses complices.

Les gendarmes vont alors s'intéresser à son entourage. Ils procèdent à plusieurs mois de recherches et interpellent, la semaine dernière, les deux suspects manquants. Ils reconnaissent à leur tour leur participation au crime. Ils n'avaient guère le choix : les progrès accomplis en matière de police technique et scientifique ont permis d'identifier deux autres ADN sur des indices prélevés à l'époque. Et il s'avère que ce sont les leurs...

« Ce qui est intéressant dans cette affaire, c'est qu'il est possible de résoudre des crimes bien longtemps après qu'ils ont eu lieu » déclare le procureur de la République d'Aix-en-Provence Olivier Rothé. Qui précise toutefois qu'il « a fallu aussi de nombreuses investigations sur le terrain pour faire aboutir l'enquête ».

Les trois hommes sont âgés d'une trentaine d'années.

Trois traces ADN qui correspondent aux suspects

Châteauneuf-le-Rouge, le long de la RN 7, alors que le couple allait voir la famille dans le Var. Il faisait nuit et il dormait alors tranquillement dans sa caravane.

Mais vers 1 heure du matin, trois individus surgissaient. Ils violaient la femme tandis que son mari était maintenu et frappé à coups de manivelle. Lorsque celui-ci parvenait à prendre la fuite, les agresseurs le pourchassaient en voiture. Il devait se jeter dans un ravin pour leur échapper, s'occasionnant de graves blessures.

Seule une trace d'ADN pouvait être prélevée. Et mal-



A l'époque des faits, la gendarmerie d'Aix-en-Provence avait mobilisé d'importants moyens / Maxppp La Provence

Mais l'un était encore mineur au moment des faits. Tous sont originaires des Bouches-

du-Rhône. Ils ont été mis en examen pour viol en réunion sous la menace d'une arme,

violences en réunion et tentative de meurtre. Ils ont été écroués et devront désormais

répondre de leurs actes devant la cour d'assises.

Jean-Hugues Allard

André Buffard : « L'ADN est une fausse sécurité »

Le criminel qui s'évanouit dans la nature sans laisser de traces, voilà un scénario qui devient de plus en plus difficile grâce aux empreintes génétiques. « Rattrapé par son ADN » ou « Innocenté grâce à son ADN » sont des formules qui reviennent de plus en plus fréquemment dans les compte-rendus de justice.

La systématisation de l'établissement de preuves matérielles par l'ADN est entrée dans les mœurs judiciaires. Pour confondre les uns ou innocenter les autres.

Qu'en pense un avocat pénaliste comme André Buffard qui défendit les intérêts de Pierre Chanal dans une affaire où l'ADN fut une des clefs des débats ?

On se souvient en effet que des prélèvements avaient été effectués dans le camping-car du militaire qui avaient permis de le soupçonner d'avoir séquestré, violé et torturé un jeune Hongrois qu'il avait pris en auto-stop.

« Je pense que l'ADN est une fausse sécurité pour la justice » dit l'avocat stéphanois. Dans le cas de l'affaire Chanal, l'avocat avait démon-

tré qu'il existe deux sortes d'ADN, le nucléaire sûr à presque cent pour cent et celui issu de sécrétions liquides ou autres.

« A partir d'un poil, d'un cheveu, on ne peut avoir une certitude totale. Il y a toujours une marge d'erreur ».

Et puis, selon M^r Buffard, il est toujours possible de faire accuser quelqu'un en prélevant un cheveu, un poil qu'on découvre ensuite sur une scène de crime.

« En matière de viol, il n'y a par contre pas de discussions avec le sperme » ajoute l'avocat stéphanois.

Alors l'ADN peut-il s'avérer, comme preuve matérielle, suspect dans certaines circonstances ?

Pour André Buffard, « on s'apercevra bientôt qu'il ne faut pas s'arrêter uniquement à l'ADN qui ne constitue absolument pas une preuve catégorique ».

Et l'avocat stéphanois d'évoquer une récente affaire où des braqueurs avaient été condamnés injustement sur une accusation basée sur des preuves ADN.

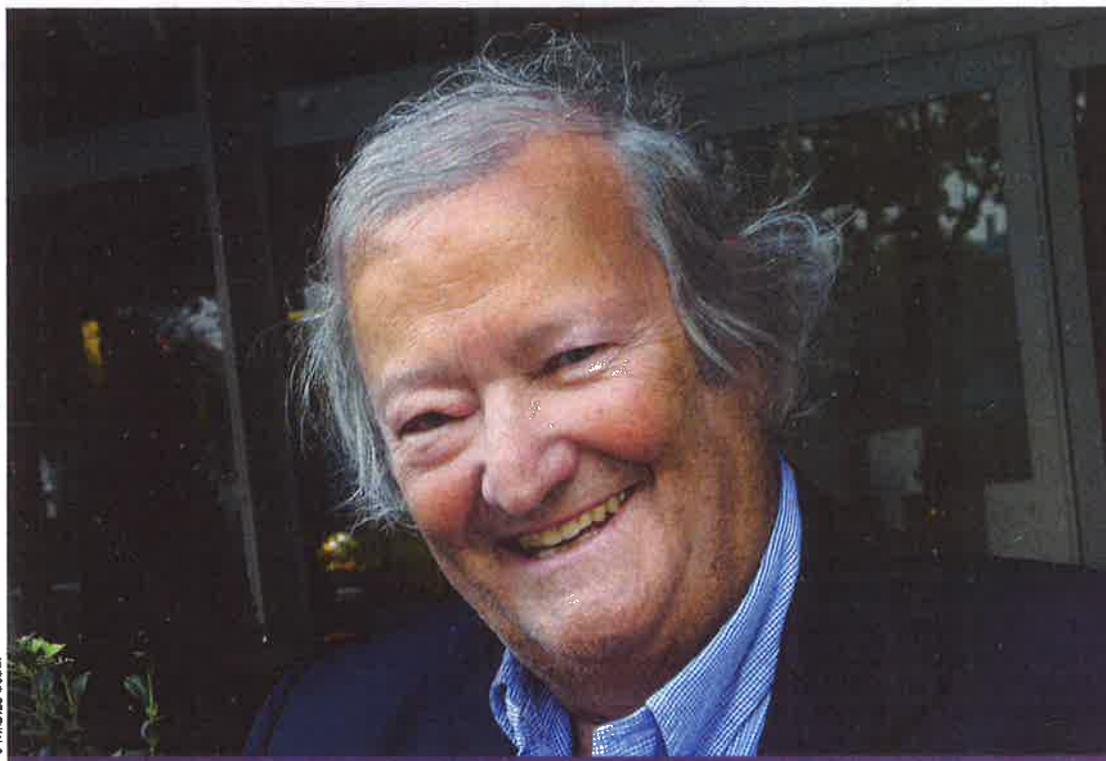
Recueilli par André Gavidia agavidia@leprogres.fr



Maître André Buffard : « A partir d'un poil, d'un cheveu, on ne peut avoir une certitude totale. Il y a toujours une marge d'erreur » / Yves Salvat

Vie Juridique

ANDRÉ BUFFARD : LE DROIT EST SON TERRAIN DE JEU



© MICHEL GODET

UNE SÉRIE TV DANS LES CARTONS

Ses loisirs de prédilection ? Une heure de cheval, la lecture de polars, assister à des matchs de foot en live ou à la télé, les voyages - professionnels et familiaux...

Dernier voyage en date : le Botswana : « Un paradis sur terre, comme il y a des millions d'années avec des milliers d'animaux ! »

Et d'évoquer son dernier fer au feu : la réalisation d'une série télé avec les Canadiens pour raconter ses affaires criminelles. Faire l'acteur semble en tout cas pleinement passionner cet épicurien.

Âgé de 65 ans, Stéphanois d'origine, avocat, l'homme est courtois, enjoué et surtout passionné par le football et le droit.

Troisième enfant d'une fratrie de quatre, André Buffard se remémore une enfance heureuse, ses fonds de culotte usés sur les sièges de Geoffroy-Guichard, sans oublier les douze années passées chez les Jésuites. « Ils m'ont tout appris : la tolérance, l'ouverture aux autres comme le goût de la dialectique. Je ne suis donc pas devenu avocat par hasard. »

Il apprend donc à s'occuper des autres tout en se passionnant pour la plaidoirie et l'élocution. Bac philo en poche, il fait son droit dans la capitale ligérienne, baigné dans une ambiance familiale de praticiens, avant de passer son Capa à Lyon. Après ses études « encadrées » chez les Jésuites, il découvre la liberté et

apprend à la gérer. De cette époque, beaucoup remarquent ses qualités professionnelles, surtout celles de plaideur. Le jour de sa prestation de serment (en décembre 1972), il plaide en correctionnelle et obtient une relaxe. Un mois après, il plaide aux Assises. Le démarrage est rapide, les plaidoiries sont nombreuses, en particulier au pénal, où il construit sa réputation.

Il crée son cabinet en 1974 avec son épouse, avocate également. À côté du pénal et du droit des personnes, il s'investit dans un domaine alors inédit : le droit du sport. Pour Information, le mémoire de son DESS s'intitulait « Le statut juridique du footballeur professionnel ». Il est vrai qu'à cette époque le football vit une révolution avec des joueurs qui signent désormais des contrats à durée déterminée. Ils n'appartiennent donc plus aux clubs, mais en sont salariés. Sa forte implication lui permet d'entrer en 1978 au CA du club stéphanois et de s'occuper particu-

lièrement de la communication. Ses amis s'appellent alors Platini, Battaïon, Rep, Lopez, Piazza. Survient alors, en 1982, un épisode difficile chez les Verts (affaire dite de la « caisse noire »). André Buffard sera l'un des protagonistes de cet événement qui le remettra à la une de tous les médias et augmentera encore sa notoriété.

« JE GARDE INTACTE LA PASSION DU MÉTIER »

La crise passée, il quitte le club en 1983. Il se dirige vers le conseil avec Alain Migliaccio, qui souhaite alors devenir agent de joueurs. Le tandem est gagnant, conseille la plupart des internationaux français, dont ceux du Matra Racing Lagardère. « Une période extrêmement formatrice et fantastique qui a pour terrain de jeu la planète, l'Amérique du Sud particulièrement, afin de négocier des contrats de joueurs. » Les rencontres se multiplient au moment où

le foot business se développe : arrêt Bosman, explosion des droits télévisuels... L'avocat stéphanois trouve d'emblée sa place dans ce milieu où les jeunes joueurs gagnent des sommes considérables. L'éthique et la déontologie d'un avocat s'avèrent rassurantes pour un joueur, un agent ou un club.

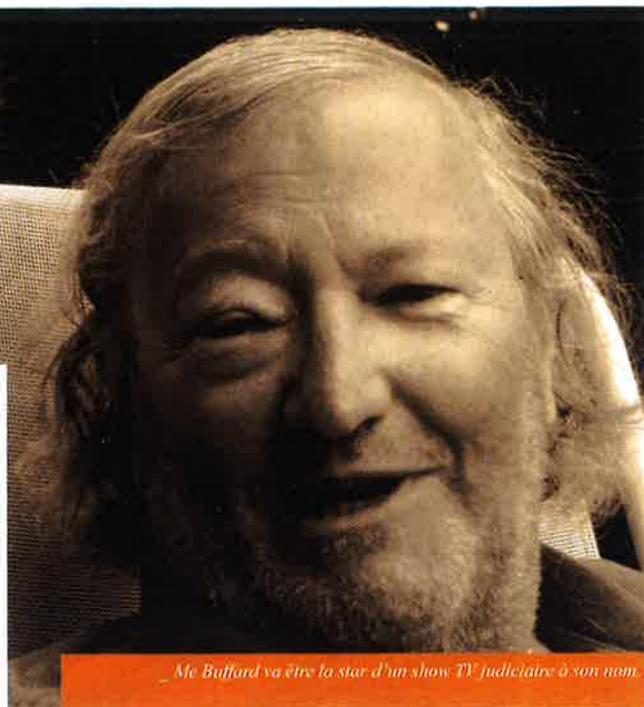
À côté du football et du conseil, le pénal demeure fortement ancré en lui avec des dossiers majeurs (affaire Carignon, affaire dite des disparus de Mourmelon), sans oublier la participation à une demi douzaine d'émissions *Faites entrer l'accusé*. « Plaider aux Assises est une drogue pour moi, c'est le dernier endroit où l'on est avocat. Je garde donc intacte la passion du métier, de plaider et de défendre. »

Une passion que l'on retrouve également lorsqu'il forme des jeunes dans son cabinet ou lorsqu'il prodigue ses enseignements dans le cadre de l'École régionale des avocats.

■ Michel Godet

/ LA LOIRE VUE DU MONDE

"BUFFARD" FAITES ENTRER L'ALLUMÉ



Me Buffard va être la star d'un show TV judiciaire à son nom

■ L'EMBLÉMATIQUE AVOCAT DU BARREAU DE SAINT-ETIENNE VA PRÉSENTER UNE NOUVELLE SÉRIE TÉLÉVISUELLE JUDICIAIRE DESTINÉE AU PUBLIC NORD AMÉRICAIN... ET PEUT-ÊTRE AUSSI À LA FRANCE.

Par *Timothée Moyron*

L'étonnante nouvelle aventure d'André Buffard commence en 2008 : l'avocat stéphanois, spécialisé dans le domaine pénal, ce qui le place très souvent sur le devant de la scène, est invité à assister au tournage d'un film dans la grande nord Québécois.

Il accepte sans hésiter et se retrouve dans le village enneigé de Chicoutimi sur le plateau d'« Au bonheur de Pierre ». Durant les journées, il assiste au tournage et le soir l'équipe du film et notre maître stéphanois se réchauffent autour d'un verre, par -40° dehors.

« Je me retrouve donc avec Pierre Richard, Rémy Girard, Sylvie Testud, Louise Portal, Robert Ménard et l'équipe de production, et l'ambiance aidant, je commence à raconter certaines de mes affaires les plus sordides et tous se prennent au jeu et nous passons des soirées désopilantes... Là-dessus, les Canadiens me disent avec l'accent: il faut raconter ça ! »

C'est de là que naît l'idée de cette série judiciaire.

« Il se trouve que, dans ma carrière, j'ai eu quelques très beaux dossiers,

effroyables, vrais mais littéralement incroyables »

Quatre ans plus tard, le projet a pris un tournant nettement plus concret et un pilote a été tourné :

« Nous avons réalisé un 46 minutes sur une affaire que j'avais eu, il y a fort longtemps et dont le déroulement est au-delà de ce que l'on pourrait imaginer... le genre d'histoire qu'un éditeur vous demande de réécrire tant elle ne semble pas crédible, alors que c'est pourtant la stricte vérité ! »

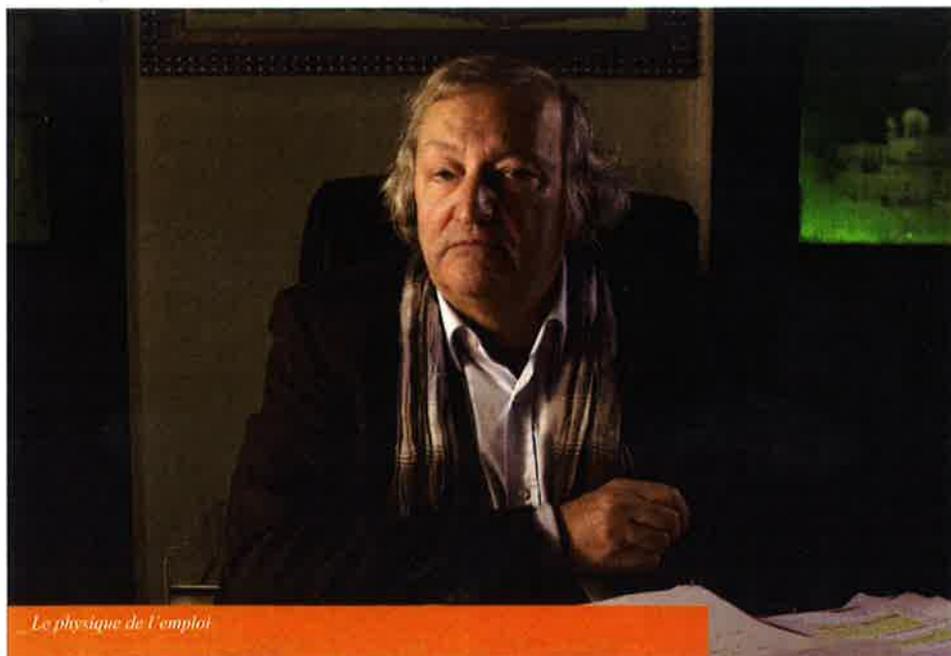
Pour ce premier opus, c'est donc à Saint-Etienne que la société de production canadienne I Studio Canada s'est déplacée pour tourner. Le tribunal de Saint-Etienne a même accepté de prêter sa salle d'audience pendant une journée pour l'occasion.

Le concept n'a finalement pas tellement changé :

« je ne voulais pas spécialement être mis en avant, ça me plaisait beaucoup de scénariser les émissions, mais j'étais d'avis de mettre un acteur pour présenter. » explique André Buffard.

La modestie du Stéphanois s'est vue signifier une fin de non-recevoir. La production canadienne avait su déceler, à travers le bagou du personnage et sa gueule cassée, le potentiel de séduction qui émanait de lui.

Dans la formule, ce produit télévisuel sera à mi-distance entre : *Faites entrer l'accusé* et *Les histoires extraordinaires de Pierre Bellemare*.



Le physique de l'emploi